



Cher - Eure & Loir - Indre - Indre & Loire - Loir & Cher - Loiret

Orléans, le 18 septembre 2014

à Madame le Recteur,
Monsieur le Délégué académique (DAFOP),
Mesdames et Messieurs les IA-IPR

Emmanuelle Kraemer, *Secrétaire académique*

Objet : Expérimentation « Articuler l'évaluation par compétences et l'usage de la note »

Madame le Recteur, Monsieur le Délégué académique, Mesdames et Messieurs les IA-IPR,

En juillet dernier, et lors de cette rentrée scolaire, nous avons été alertés par des enseignants surpris de se voir « désignés volontaires » pour mettre en œuvre une **note technique concernant l'évaluation des élèves**.

Il apparaît en effet, dans une lettre de Monsieur le Doyen des IA-IPR datée du 28 août 2014, que **59 collèges et 2 LEGT** de notre académie sont ainsi **concernés par cette expérimentation**.

Avant de formuler quelques réflexions au sujet de cette note technique, nous vous prions de bien vouloir nous indiquer

- la liste de ces 61 établissements impliqués,
- celle des établissements ayant déjà expérimenté « *des classes sans notes* » « *depuis plusieurs années* » (cf Fiche 2 de la note),
- les « *effets* » précis et les « *premiers enseignements dont le caractère positif engage à développer ces actions* », également évoqués dans la Fiche 2 de la note.

Par ailleurs, les 8 fiches constituant cette note suscitent de nombreuses interrogations dont nous regrettons qu'elles n'aient pas pu être posées lors d'un CTA ou d'un groupe de travail avec la DAFOP, avant le lancement de cette mesure :

- La **Fiche 1**, faisant référence au contexte national, cite la circulaire de rentrée, mais omet de préciser la préconisation que l'évaluation des élèves fasse « *l'objet d'une réflexion accrue des équipes pédagogiques* ». **Sous quelle forme cette réflexion a-t-elle été sollicitée par les IA-IPR, avant de bâtir la note technique ?** En affirmant, de façon quelque peu péremptoire, que la note « *n'apporte aucune information exploitable ni au professeur ni à l'élève* », laisse-t-on entendre que les enseignants n'ont pas eux-mêmes cherché (et souvent trouvé) à donner une dimension positive, bienveillante et constructive à leurs évaluations chiffrées ?

- S'agissant, comme le stipule la **Fiche 2**, d' « **avancer vers l'évaluation par compétences** », on ne peut que s'interroger sur le calendrier proposé dans la fiche 6 : si un premier bilan doit survenir fin décembre, l'évaluation devrait-elle porter **sur les compétences du socle commun actuel**, alors qu'un projet de nouveau socle commun sera soumis à la consultation de la profession d'ici les vacances de la Toussaint ?

- La **Fiche 3** énonce des principes et objectifs, en garantissant aux équipes « *suffisamment de souplesse* » ; cette affirmation nous paraît cependant entrer en contradiction avec les nombreuses injonctions et prescriptions qui suivent, aussi bien dans la fiche 3 que dans la fiche 4. En particulier, la recommandation (« *indispensable* ») de **mener l'expérimentation « collectivement », par « des équipes disciplinaires ou pédagogiques de classe »**, semble faire peu de cas de la liberté pédagogique reconnue par la loi à chaque enseignant, la circulaire de rentrée rappelant d'ailleurs dans l'annexe 3 qu'**évaluer est « un acte individuel »**.

- Enfin, la **Fiche 5**, portant sur l'évaluation de l'expérimentation, propose un « *état des lieux* » pour chaque élève (« *résultats et comportements scolaires* ») ; quels sont donc les indicateurs utilisés pour ce point de départ, sinon les moyennes de l'élève, dont il est dit à la Fiche 1 qu'elles sont « *totalelement inadaptées* » pour « *valoriser les progrès* » ? Quelle place sera réservée à l'analyse et au ressenti des enseignants dans cette évaluation, compte tenu de leurs choix pédagogiques ? De plus, les dernières lignes de cette fiche laissent entrevoir la **charge de travail supplémentaire** induite, puisque les équipes de direction sont appelées en renfort pour réaliser le tableau demandé. **Quelles modalités de rémunération sont envisagées pour les enseignants qui s'inscriraient dans cette démarche ?**

Le SNES-FSU Orléans-Tours partage votre souci de repenser le lien entre apprentissages et évaluation, afin de favoriser la réussite des élèves ; mais il nous paraît essentiel que, dans le cadre de cette réflexion et de son expérimentation, les enseignants soient considérés comme des concepteurs de leurs pratiques pédagogiques, plutôt que comme de simples exécutants de consignes comme celles qui sont énumérées dans la Fiche 4 de votre Note technique.

La prochaine consultation sur le projet de nouveau socle commun devrait être l'occasion de redonner toute leur place à la parole et aux propositions des praticiens de l'éducation que sont les professeurs et CPE exerçant dans les établissements de Second degré.

Je vous prie d'agréer, Madame le Recteur, Monsieur le Délégué académique, Mesdames et Messieurs les IA-IPR, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Pour le SNES-FSU Orléans-Tours,
Emmanuelle Kraemer